SPORTS

FOOTBALL

UNE BONNE NOUVELLE

Lille et l'Excelsior disputeront le Championnat de France

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas car ce fut avec un accent joyeux que M. Flouquet nous annonça ce matin la grande nouvelle qui lui parvenait de Paris où M. Kretchmar était allé plaider la cause des Lillois.

L'injustice monumentale que nous avons soulignée en son temps est donc réparée puisque l'O.I.C. Lillois est admis à disputer le championnat de France Z. O. aux côtés de Fives et de Lens.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle décision qui donne entière satisfaction à une réclamation très justifiée basée sur un passé sportif faisant honneur à notre région.

Ajoutons pour être complets que cette guerre des nerfs a donné aux dirigeants olympiens l'envie de faire mieux encore qu'ils ne l'avaient prévu.

Pour se montrer dignes de ce retour à la sagesse, ils nous ont promis de mettre sur pied une très grande équipe qui pourra subir à son avantage la comparaison avec les meilleures formations de « dogues » de jadis.

Soyons heureux de voir aplani un tel incident et soyons persuadés que le Stade Victor Boucquey sera à nouveau le théâtre de rencontres de football qui font courir la grande foule.

MM. Flouquet et Kretchmar peuvent se montrer fiers du résultat obtenu. Tous les sportifs nordistes applaudiront à cette bonne nouvelle.

De leur côté, les dirigeants de l'Excelsior ont enregistré avec une joie semblable la réintégration de l'Excelsior dans la compétition interrégionale.

Ici également justice fut rendue aux dévoués administrateurs de l'Excel.

En conséquence, le prochain championnat interrégional de football qui groupera 15 clubs s'annonce sous le signe d'un intérêt très vif.

D'avance, les sportifs nordistes s'en réjouissent.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN CHAUNY ET CIREY

L'Assemblée Ordinaire du Lundi 15 Juin a adopté les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, comportant notamment : la distribution d'un dividende brut de Frs : 72.696 par action soit net Frs : 65.124 par action nominative, et Frs : 46.824 par action au porteur, payable à partir du 25 Juin à la Caisse de la Société, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, au Crédit Industriel et Commercial et à la Société Générale.

11806

POIDS ET HALTÈRES

Critérium des Flandres

Le Critérium sera disputé dimanche prochain 21 juin, à 16 h., dans le local du C.H.A. Lillois, 26, rue de Wasemmes, sous la présidence de M. Faith, président du Comité des Flandres.

Pesée des athlètes de 10 h. 30 à midi et de 14 h. à 16 h. 30. Arbitre : M. Lauwerrier, d'Armentières.

BOXE

On arrondit les poids....

La Fédération Internationale de Boxe professionnelle a pris la décision d'étendre à ses ressortissants la mesure qui avait été déjà mise en vigueur pour les amateurs : la suppression des grammes dans les diverses catégories.

Voici le barème établi :

Mouche : jusqu'à 51 kg. ; Coq : 54 kg. ; Plume : 58 kg. ; Légère : 62 kg. ; Mi-moyens : 67 kg. ; Moyens : 73 kg. ; Mi-lourds : 80 kg. ; Lourds : au-dessus.

FLOCONS D'AVOINE
IBLED OATS
donnent de la Force.

Un placement commode : LE BON D'ÉPARGNE

L'intérêt des Français n'est pas à l'heure actuelle de conserver des billets de banque improductifs dans un tiroir.

Tous le savent bien, mais certains pensent :

« Voyons — j'ai là une certaine somme.... qui ne me rapporte rien. Je ferais sûrement mieux d'acheter des Bons d'Epargne à 3 % par an, mais je n'ai encore qu'un enfant — je peux en avoir d'autres. Je peux aussi être amené à avoir des dépenses importantes à faire. Si mon argent est bloqué pour 4 ans en Bons d'Epargne, je peux évidemment me faire faire des avances, mais ce sont des formalités. J'hésite ».

D'autres disent :

« Il ne me manque plus grand chose pour avoir la somme nécessaire à l'achat de ma petite ferme. Encore 1 an ou 18 mois de travail et j'y suis. Ça n'est pas très malin de laisser, en attendant, tout mon argent en billets de banque... ça ne me rapporte rien — mais si j'achète des Bons d'Epargne à 4 ans, il me faudra emprunter.... J'hésite ».

C'est à ces préoccupations que répond la création du Bon d'Epargne.

L'Etat a donné aux porteurs des Bons d'Epargne des possibilités de remboursement avant l'échéance.

Il n'a pas voulu que le souscripteur qui lui a fait confiance puisse connaître des difficultés quand un événement important surgit dans sa vie :

Donc, par exemple :

— L'employé qui mariera sa fille,

— Le cultivateur qui aura un nouvel enfant,

— Le fils qui héritera,

— Le fermier ou l'artisan qui s'installera,

— L'agriculteur qui aura subi un grave dommage agricole,

pourront se faire rembourser immédiatement leurs Bons d'Epargne sans frais.

Cette innovation financière, cette volonté de l'Etat français de ne pas ignorer les nécessités de la vie quotidienne des souscripteurs expliquent aisément le grand succès remporté par les Bons d'Epargne.

11237

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Emprunt 3 1/2 % 1942

Placement d'un emprunt d'un montant nominal maximum de 2.000.000 francs représenté par des obligations de 2.000 et de 10.000 francs.

Décret du 11 Juin 1942.

Le capital et les intérêts de ces obligations seront payables nets d'impôts présents et futurs.

Echéance des intérêts : 15 Février et 15 Août de chaque année.

Par exception, la première échéance d'intérêts au 15 Février 1943 comprendra huit mois d'intérêt, du 15 Juin 1942 au 15 Février 1943 inclus.

Amortissement : en 40 ans, soit au pair par tirages au sort semestriels, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

Le Gouvernement Général se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à partir du 1er Janvier 1945 inclus, au remboursement anticipé au pair, majoré des intérêts courus, de la totalité ou d'une partie des obligations non encore amorties à cette époque.

Prix : 2.930 fr. par obligation de 2.000 fr. ; 9.800 fr. par obligation de 10.000 fr. — Jouissance du 15 Juin 1942

payables en espèces ou par remises d'obligations 5 % Octobre 1935 et 3 % 1938.

Les demandes sont servies au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de titres disponibles à chacun des guichets désignés pour le placement.

11805

T. S. F.

RADIO-PARIS
RELAYE PAR RADIO-LILLE

Radio-Journal à 7 h., 8 h., 9 h., 12 h., 14 h., 18 h., 20 h., 22 h., 24 h. — Concerts à 7 h. 30, 8 h. 26, 12 h., 15 h. 15, 14 h. 45, 15 h. 15, 15 h. 15, 17 h. 16, 17 h. 30, 18 h., 18 h. 45, 19 h. 30, 20 h. 15, 20 h. 45, 21 h. 45, 22 h. 16, 23 h., 23 h. 15, 23 h. 30, 23 h. 45, 0 h. 10. — 15 h. : Le Mouvement scientifique ; 17 h. : « Léon Denbel, un prince de la chimère » ; 20 h. 30 : « L'Epingle d'ivoire ».

ANNONCES LÉGALES

JUGEMENT LE MINISTERE PUBLIC CONTRE PAERE Hodi, Jules, Eloi

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PREMIERE INSTANCE DE BOULOGNE-SUR-MER. — D'un jugement rendu par défaut, le 11 mars 1942 (signifié à personne, le 23 avril 1942) il appert que le sieur : PAERE Hodi, Jules, Eloi, 40 ans, né à Andres (arrondissement de Saint-Omer) le 25 décembre 1901, de Clémenlin et de BARNE Elisa, marinier, demeurant à Bremes-les-Ardres (Pas-de-Calais), a été condamné à six mois d'emprisonnement et cinq mille francs d'amende, pour avoir, le 20 avril 1941, aux Attaques, acheté deux génisses au prix de 17 Frs le kilo vif, alors que l'arrêté préfectoral du 11 octobre 1940 fixait le taxe à 8 Fr. 50 ; 2° vendu, dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, de la viande au détail au prix de 55 Fr. le kilo, alors que le prix maximum était fixé à 47 Frs, par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 1940 ; 3° à nouvel, aux Attaques, créé un nouveau commerce de boucherie sans autorisation du préfet ; 4° contrevenu dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 1940, en abattant deux génisses en dehors du centre d'abatage et sans autorisation et en achetant sans bon d'achat.

Le Tribunal a ordonné la confiscation des deux génisses saisies fictivement et a dit que FABRE sera tenu d'en payer la valeur fixée à 8.000 francs.

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du présent jugement dans les journaux « Le Grand Echo », « Le Télégramme », « Le Réveil du Nord », « Le Phare de Calais », « Le Petit Cateisien » et le « Courrier du Pas-de-Calais » sans que le coût de chaque insertion puisse excéder le somme de deux cent cinquante francs.

Le tout par application des articles : 15, 37, 62 et suiv. loi du 21 octobre 1940, 1er, 3 décret du 9 septembre 1939, 3, loi du 17 août 1940, 52 C.P. 194 C.I.C. 2, loi du 22 juillet 1867, 19 loi du 30 décembre 1925.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré par le Greffier dudit tribunal soussigné : ILLISIBLE.

23420

Etude de Me H. RDMEAUT, Avoué demeurant à Lille, 34, rue Basse

DIVORCE Par jugement en date du 10 MARS 1942 enregistré, rendu contradictoirement. Entre Monsieur Robert BOITARD, époux de Madame CAUFOURAIN, demeurant à Lille Et Madame Désirée GAUFOURAIN, épouse du sieur Robert BOITARD, demeurant du droit avec son mari, mais résidant en fait à Lille, 7, rue Gautier-de-Châtillon. Le Tribunal civil de Lille a prononcé le divorce entre les époux sus-nommés. — Me ROMBAUT occupait dans l'instance pour Monsieur Robert BOITARD. Pour extrait : (Signé) : ROMBAUT.

16073

Etude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire

LICITATION BOUTAIN
VILLE DE LILLE - Rue Dupetit Thouars, n° 8 et 8

UN IMMEUBLE à usage d'Habitation

avec Atelier à usage de Carrosserie et de Maréchalerie, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une contenance d'environ 847 mq.

A VENDRE le MARDI 21 JUILLET 1942, à 14 HEURES, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Première Instance de Lille, en la salle des adjudications, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoué.)

VISITE. — Visible sur permis délivré par Me VANDEWALLE, Avoué, ou par Me TAMBOISE, Notaire, les lundi, mercredi et vendredi, 15 à 17 h.

MISE A PRIX : 100.000 FRANCS

AVIS IMPORTANT. — Toutes les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation préfectorale pourront faire porter des enchères et se rendre adjudicataires.

Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins quinze jours avant l'adjudication.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER : 1) Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ; 2) à Me TAMBOISE, Notaire à Lille, 20, rue de Bourgogne ; 3) à Me Félix VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire. 16077

Etude de Me GODRON, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 9, rue de Puébla

Département du Nord — Arrondissement de Lille

SAISIE IMMOBILIERE SUR LEGRAND
ARTICLE PREMIER

Commune de WASQUEHAL

Lieudit « Le Sart » au « La Planche au Brulin »

UN TERRAIN à Bâtir de 308 mètres carrés

Commune de FLERS-LEZ-LILLE

ARTICLE DEUXIEME — Lieudit « Le Breucq »
UN TERRAIN A BATIR de 280 mètres carrés

ARTICLE TROISIEME — Lieudit « Le Breucq »
UN TERRAIN A BATIR de 233 mètres carrés 70

A VENDRE par suite de saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le Mardi 30 Juin 1942, à 13 h. 30, à l'audience publique des Criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoué.)

MISES A PRIX

Article Premier	12.000 francs
Article Deuxième	10.000 francs
Article Troisième	28.000 francs

Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataires.

Pour tous renseignements : 1° Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2° à Me GODRON, Docteur en Droit, Avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, 9, rue de Puébla, actuellement suppléé par M. QUAREZ.

16075

LA SYPHILIS EST GUERISSABLE

Les Comprimés REPARSAN permettent de se soigner discrètement chez soi, et sans piqûres, avec efficacité. Le flacon 30 fr. Toutes Pharmacies et au Laboratoire Bérard, 46, rue de Grenelle, PARIS

11.942

Etude de Me André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht

PUBLICATION LEGALE

Commune d'AUCHY-LES-ORCHIES

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT et DERNIER ENCHERISSEUR

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal Civil de Première Instance de Douai, au Palais de Justice, à Douai, salle ordinaire des audiences, le MERCREDI 22 JUILLET 1942, à 9 heures précises du matin, de :

UNE MAISON sise à Auchy-les-Orchies

RUE DU HEM

Ont fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1° d'un acte d'obligation reçu par Me Paul DELEPINE, Notaire à Pont-à-Marcq, les 26 et 27 novembre 1930, enregistré à Pont-à-Marcq le 1er décembre 1930, F° 64, Case 347 ; 2° d'un acte de quittance subrogative, reçu par Me Pierre BUISSON, Notaire à Orchies, le 9 novembre 1935, enregistré à Orchies le 13 novembre 1935, F° 58, Case 301.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Albert DELAPORTE-LUBREZ, commissionnaire en bestiaux, demeurant à Flines-les-Raches, y domicilié, créancier poursuivant.

Ayant pour avoué constitué Me André MAGNIER Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Douai, demeurant à DOUAI, 14, rue Lambrecht.

Il a été procédé à la saisie réelle de l'immeuble ci-après désigné sur :

Monsieur Hector, Auguste, Joseph LEROUGE-Charron, et Madame Juliette, Fernande, Joseph DELGERY, son épouse, demeurant ensemble à Auchy-les-Orchies, ci-devant, et actuellement à Tourmignies, par Pont-à-Marcq (Nord).

Que toutes les formalités légales préalables ont été remplies ;

Qu'en conséquence, et sur les poursuites de M. Albert DELAPORTE-LUBREZ, sus-nommé ;

En présence, ou aux dûment appelé de : Monsieur et Madame Hector LEROUGE-DELGERY, parties saisies.

Il sera procédé, le MERCREDI 22 JUILLET 1942, à 9 heures précises du matin, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal Civil de Première Instance de Douai, au Palais de Justice de Douai, salle ordinaire des audiences, à la vente aux enchères publiques, au un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE D'AUCHY-LES-ORCHIES

UNE MAISON avec Atelier de charron et dépendances, érigée sur et avec vingt-six ares quatre-vingt centiares de terrain en fonds bâti et non bâti, cour, jardin et pâture, cadastrés Section A, No 663, 664, 665 et 666 et bis à Auchy-les-Orchies, lieudit rue du Hem, l'ensemble tenant d'un côté à Mademoiselle Louise Dubrulle, d'autre côté à Monsieur Dessol ; d'un bout au chemin de Faumont et d'autre bout à Monsieur Bartiot.

Cet immeuble est imposé au rôle des Contributions foncières et figure à la matrice cadastrale de la Commune de Auchy-les-Orchies, pour un revenu de 129 Frs 49, ainsi que le constate la copie de la matrice cadastrale dont la teneur suit :

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Commune d'Auchy
Folio) 297

Etat des propriétés portées à la matrice cadastrale sous le nom de M. Lerouge-Delgery Hector.						
Section A	Numéro 559	du plan	Lieu dit Le Hem	Nature de la propriété : Jardin	Contenance : 5 ares 30 ca	Classe u - Revenu 5 Frs 06.
Section A	Numéro 560	du plan	Lieu dit : Le Hem	Nature de la propriété : Verger	Conicnance : 13 ares 65	Classe u - Revenu : 18 frs 93.
Section A	Numéro 561	du plan	Lieu dit : Le Hem	Nature de la Propriété : Sol	Contenence : 8 ares 85	Revenu : néant.
Section A	Numéro 561	-	Lieu dit : Le Hem	Nature de la propriété : Maison et Fournil	Revenu : 104 francs 50.	

Pour extrait certifié conforme
A Auchy, le 14 Février 1942
Le Maire (signé) Illisible et scellé.

MISE A PRIX : 1.094 FRANCS

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, dressé par Me André MAGNIER, Avoué, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Douai.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués, exerçant près la Tribunal Civil de Première Instance de Douai, conformément aux dispositions de l'article 704 du Code de Procédura Civile.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES. — Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 697 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription d'hypothèques légales sur l'immeuble saisi, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

AVIS IMPORTANT. — Il est rappelé que seules les personnes ou sociétés ayant obtenu de M. le Préfet du Département du Nord, l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la Loi du 16 Novembre 1940, ou pouvant présenter un récépissé de demande ayant à jours de date, pourront être déclarées adjudicataires.

Les personnes ou Sociétés désirant solliciter l'autorisation ci-dessus, sont invitées à s'adresser à leur Avoué, 15 jours au moins avant la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, s'adresser :

1° au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Douai, où le cahier des charges se trouve déposé. — 2° à Maître André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht, poursuivant te vente.

Fait et rédigé à Douai, la 16 Juin 1942, par l'avoué poursuivant, soussigné.

Pour extrait : André MAGNIER.

16.065

Etudes de Me Georges CHIENNE, Avoué à Valenciennes, et de Me André DELCOURT, Notaire à Saint-Amand-les-Eaux.

SAINT-AMAND-LES-EAUX — A VENDRE :

Le VENDREDI DIX JUILLET 1942, à 14 Heures, en l'étude et par le ministère de Me André DELCOURT, Notaire à Saint-Amand-les-Eaux, rue de Tournai, 23 et 25 :

1) UNE MAISON A USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION (ancien estaminet), 101, rue de Marillon prolongée, comprenant : 4 pièces, 4 en haut, grenier, garage, cour, petit jardin, petites dépendances. Libre d'occupation.

MISE A PRIX ..... 50.000 FRANCS

2) UNE MAISON OUVRIERE, 103, rue de Marillon prolongée, comprenant 2 pièces en bas, une chambre mansardée, grenier, petite cour, petites dépendances. — Occupée par Talamant.

MISE A PRIX ..... 21.000 FRANCS

3) UNE MAISON OUVRIERE, 105, rue de Marillon, prolongée, comprenant : 2 pièces en bas, une chambre mansardée, grenier, petite cour petites dépendances. — Occupée par Lambert.

MISE A PRIX ..... 20.000 FRANCS

4) UNE MAISON OUVRIERE, 107, rue de Marillon prolongée, comprenant : 2 pièces en bas, une chambre mansardée, grenier, petite cour, petites dépendances. — Occupée par Defer.

MISE A PRIX ..... 10.000 FRANCS

5) UNE MAISON OUVRIERE, 109, rue de Marillon prolongée, comprenant deux pièces en bas, une chambre mansardée, grenier, petite cour, petites dépendances. — Occupée par Vve Theilier-Delecourt.

MISE A PRIX ..... 10.000 FRANCS

6) UNE MAISON OUVRIERE, 111, rue de Marillon prolongée, comprenant deux pièces en bas, deux chambres mansardées, petit jardin, petites dépendances. Occupée par Vve Birembaut.

MISE A PRIX ..... 22.000 FRANCS

7) UNE MAISON OUVRIERE, 113, rue de Marillon prolongée, comprenant : 2 pièces en bas, 2 chambres mansardées, petit jardin, petites dépendances. — Occupée par Gaston Theilier.

MISE A PRIX ..... 22.000 FRANCS

8) UNE PARCELLE DE TERRE SISE HAMEAU DE LA BRUYERE, lieudit « Couture du caillou Buqueau », d'une contenance de : 60 ares d'après titres et de 57 ares d'après cadastre cadastrée Se A, N° 1737 et 1775. — Occupée sans bail par M. Havez.

MISE A PRIX ..... 35.000 FRANCS

9) UNE PARCELLE DE TERRE SISE HAMEAU DE LA BRUYERE, lieudit « La couture », d'une contenance de 45 ares d'après titres et de 47 ares 42 d'après le cadastre, cadastrée Se A, N° 1682. — Occupée sans bail par M. Havez.

MISE A PRIX ..... 25.000 FRANCS

Autorisation préfectorale indispensable pour acquérir. Avis est donné qu'un délai de 15 jours est nécessaire pour obtenir cette autorisation.

S'adresser pour tous renseignements : 1. à Me André DELCOURT, Notaire ; 2° à Me CHIENNE, Avoué. 16067

Etude de Me J. GODRON, Docteur en Droit, Avoué, 9, rue de Puébla, 9 - LILLE

LICITATION
GROWIH-POT DE VIN et PRDUVOST-POT DE VIN
Département du Nord — Arrondissement de Lille

VILLE DE TOURCOING

ARTICLE PREMIER
Rue de la Croix-Blanche, N° 170

UNE MAISON et les fonds, cour et jardin en dépendant

ARTICLE DEUXIEME
Rue de la Croix-Blanche, N° 173

Un Immeuble comprenant un appartement bourgeois, sur cave dès constructions à usage de bureau et un vaste terrain avec entrée de grand-porte.

A VENDRE par suite de Licitation

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 7 Juillet 1942, à 13 h. 30, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoué.)

MISES A PRIX

Article Premier	40.000 Francs
Article Deuxième	50.000 Francs

Avec obligation pour l'adjudicataire de l'article deuxième de reprendre en sus de son prix, l'installation de la salle de bains établie dans ledit appartement et la cuisinière marque « Burme Demay », servant au chauffage central, pour le prix forfaitaire de 12.940 francs.

AVIS IMPORTANT. — Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataires.

Pour tous renseignements s'adresser : 1) Au Greffe du Tribunal civil de Lille où est déposé le cahier des charges ; 2) à Me Georges DESCAQUE, Docteur en Droit, Notaire à Tourcoing, rue de Tournai, 55, chargé de la liquidation ; 3) à Me Jacques GODRON, Docteur en Droit, Avoué, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puébla, 9, actuellement suppléé par M. QUAREZ. 16076

Etude de Maître Henri LESTOILLE, Avoué 20, rue Léon-Gambetta, à CAMBRAI

DIVORCE D'un jugement rendu par défaut, faute de comparaître par la Tribunal civil de Première Instance de Cambrai, le 13 Février 1942, enregistré et définitif. Entre : Monsieur BASILIEN Aniect, instituteur, demeurant à Anneux. Demandeur ayant pour avoué Me Henri LESTOILLE. Et : Madame GEGNAYE Poulo, épouse de Monsieur BASILIEN Aniect, domiciliée de droit avec lui, mais résidant en fait séparément de lui à Cambrai, 21, rue des Ratelots. Défenderesse défaillante. Il appert : Que le divorce a été prononcé d'entre les époux BASILIEN-DEGNATE, au profit du mari. — Pour extrait, (signé) LESTOILLE. Enregistré à Cambrai (A. J.), le 15 juin 1942. Folio : 34 ; Case 23. Reçu : vingt francs. (Le receveur (signé) CARON. 16070

Etude de Me PAGOME, Avoué, à Avesnes

DIVORCE Assistance judiciaire. Don du 3 septembre 1934. D'un jugement rendu par le Tribunal Civil d'AVESNES le 19 Février 1942, enregistré. Entre : Madame Emilienne SEAUDHAMPS, épouse Bette, demeurant à Dusmain, 38, rue Jean-Jaurès. Et : Monsieur Henri BOTTE, demeurant à Pent-Allant, à Maubeuge, route d'Etaimes. Il appert que le divorce rendu a été prononcé entre les époux BOTTE-SEAUDHAMPS au profit de la femme. Pour extrait (signé) : PADDME. — Cette insertion est faite en vertu de l'article 247, paragraphe 2 du Code Civil. 16063

Etude de Maître Géry POUREAIX
Notaire à LILLE, 41, rue Royale

A VENDRE par Adjudication publique

Le LUNDI 29 JUILLET 1942, à 14 HEURES en la CHAMBRE DES NOTAIRES

BEAU TERRAIN A BATIR A LILLE

près Porte de Douai, RUE ARMAND-CORREL
CONTENANCE : 324 MètRES CARRES
MISE A PRIX ..... 21.000 FRANCS

Pour plans, conditions, renseignements et autorisation préfectorale, s'adresser à Me POUREAIX, Notaire, 41, rue Royale, LILLE. 16.060

SOCIETE DES MINES DE LENS

AVIS AUX ACTIONNAIRES. — Le Conseil d'Administration a décidé que le dividende de l'exercice 1941, voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 1942, soit brut 10 francs par action A et 9 fr. 25 par action E serait mis en paiement le 22 Juin 1942, sous déduction des impôts, chez le Crédit du Nord, ses Succursales et Agences.

Les prix nets sont fixés comme suit :

13,00 par action A nominative
12,32 par action A, au porteur (coupon N° 33)
6,87 par action E 22 425

Etude de Me PACOME, Avoué à AVESNES — DIVORCE : A.J. Don du 25-11-1939. D'un jugement rendu par le trib. civ. d'Avesnes, le 8-3-1942, enreg. ENTRE : Mme Alphonsine LANOTR, épouse IVIN, demeurant à Saint-du-Nord. ET : Monsieur Albert IVIN, demeurant à Saint-du-Nord. IL APPERT : Que le divorce rendu a été prononcé entre les époux IVIN-LENOIR au profit de la femme. — Pour extrait (signé) PACOME. — Cette insertion est faite en vertu de l'article 247, paragr. 3 du Code Civil. 16.061

Maître PIERRET, Notaire à WAMBRECHIES, préfèdera le LUNDI 27 JUILLET 1942, à 14 HEURES, en son Etude, à l'Adjudication de :

UNE MAISON à MARQUETTE-LEZ-LILLE

rue de Torcy, avec 102 m2 20 dont de terrain
MISE A PRIX : 45.000 FRANCS

S'adresser audit Noteire pour l'autorisation préfectorale, avant le 10 Juillet 1942. 16.062

Etude de Maître GERASSE
Notaire à MAUBEUGE

A VENDRE aux enchères publiques

en l'étude, le MARDI QUATRE AOUT à 14 Heures
00 ARES 05 CENTIARES DE PATURE
à ROCQ RECQUIGNIES, section B, n° 108, lieudit « Buisson Benoit ».

Pour demande d'autorisation préfectorale s'adresser en l'Etude le plus tôt possible. 16.064

CESSION — Cinquième Insertion

Suivant acte reçu par M. Léon VILAIN, suppléant Maître Jacques LEBLANC, Notaire à Denain, mobilisé, le 26 Mai 1942, enregistré à Denain, le 1er Juin 1942, volume 26, case 206,

Madame Léa FRICHART, épicière, demeurant à Denain, 38, rue Scheurer Kestner, a cédé à M. Arthur DEWÈVER, surveillant, demeurant à Denain, 2 bis, rue de Villars, époux de Madame Suzanne DUVENT, un fonds de commerce d'épicerie et mercerie, exploité à Denain, rue Scheurer Kestner, n° 38.

Renouvellement de l'avis paru dans le journal « Le Réveil du Nord » du 10 Juin 1942 et de l'insertion au Bulletin officiel des Ventes de fonds de commerce, du 17 Juin 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Denain, en l'étude de Maître LEBLANC, Notaire, dans les 20 jours qui suivront la présente insertion. 15.996

CESSION — Premier Avis

Suivant acte reçu par Me CADET, Notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 12 Juin 1942, enregistré, le 15 du même mois, Volume 336 B, Folio No 365, par le Receveur qui a perçu les droits : M. François BRUNEAU, marchand de chevaux à Ligny-sur-Canche, a cédé à M. Césaire LEBEL-DUCROCQ propriétaire à Fillièvres, le fonds de commerce de Marchand de Chevaux, ayant son siège à Ligny-sur-Canche, inscrit au registre du commerce sous le No 3.176, comprenant notamment : le droit à la licence, au nom commercial, à la clientèle et éventuellement à la carte professionnelle. L'entrée en jouissance est fixée au 12 Juin 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la 2e insertion renouvelant la présente, et seront reçues à Saint-Pol, en l'étude de Me CADET, Notaire, où domicile a été élu par les parties.

Pour premier Avis : CADET, Notaire. 16.074

VENTES

Etude de Me Jean GELHAYE, Huissier à LE QUESNOY

Le Lundi 22 Juin 1942, à 11 heures, il sera procédé par Me Jean DELHAYE, Chemin des Croix, ancien garage LACOURT, à Le Quesnoy, à la

Vente volontaire de UN CAMION BERLIET

16 HP V.S.B. — Bon état mécanique (manquent roues, carburateur, delco) — PUTA fait et bois — HUILE NOIRE (28 litres).

AU COMPTANT — DELHATE 16.076

Municip., Administ., Usines et Hôpitaux

POUR PARFUMER et DESODORISER VOS SALLES, UTILISEZ

STELLOL PUISSANT DESINFECTANT

inodore ou Parfumé. Meilleures Références Etablissem. G.I.M.I., 5, rue des Viesiriez, Lille

22 417

COMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE
2, Rue Sainte-Anne (Téléphone 204-03)

Vente suite décès : BON MOBILIER

Salon Louis XV : Canapé, 2 faut., 2 Ch. - Mobilier salle à manger, chêne clair, moderne - Desserte Renaissance - Mobilier de Chambre à coucher noyer, avec armoire à glaces, 2 portes - Machine laine - Literie - Chaises - Meubles divers - Belle cuisinière mixte émaillée - Foyers.

BIJOUX Belle Montre en pour homme - Montre-bracelet or pour dame - Bagues - Boucles d'oreilles - Broches, etc...

LUNDI 22 JUIN - 12 H. 30 — G. SINGER 12.202

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS

Etude de Maître Parnand HEEL
Notaire à PLIXECOURT

A LOUER, de suite, la Ferme de la Grippe

sur SOUONDN et L'ETOILE
20 Ha environ Pâtures - 100 Ha Terres
EAU — ÉLECTRICITE
Sérieuses références exigées
Reprise tacuitaiva du Chaptel et du Matériel
S'adresser à Maître NSEL, Notaire 16 068

MAISON à usage de commerce, libre, à vendre à l'am. q. Fresnoy Roubaix S'ad. 43, r. Gare, Roubaix

CESSIONS

BAR bien situé, tenu 21 ans, sans âgés. 2.350 frs de loyer. Bel appart. b. salle café. A profiter urgence pour 45.000. Voir ensemble : EVRARD, 14, rue Strasbourg, PARIS. 11.889

Etude de Me Georges PAJDY, docteur en droit, Notaire à LILLE, 52, Bd de la Liberté.

HOTEL avec au sous immeuble.

A céder à DINARD

S'adresser à l'Etude. 16.079

Météous, commerce de gros et demi gros, à v. sans matériel.

Ets R. G. I. H. 52, rue Faidherbe, LILLE 14.116

PATENTE PDRAINE (Spécialité-Mercerie) avec carte d'ach. textile QUE M'OFFREZ-VOUS ? Ecrire : E. Beauvage, à Sars-Poteries. 2.127

Sous-Préf. Tonne, Jeli BAR d'angle. Recet. 1.300 Loy. 3.500 Agenc. mod march. 50.000 frs. B. log. Prix 250.000. Evrard, 14, rue de Strasbourg, Paris 11.883

Café Tabacs Journaux, grande ville du Nord, libre de fournisseurs. Gros cptant. Ecrire C.A.M.U. au « Réveil » 30.696

POUR CÉDER VITE, Les ETABLISSEM. R.I.C.I.N ONT LA VENTE DES COMMERCES INDUSTRIES IMMEUBLES de TOUT : FERMES, etc.

ACHETER SAIN 52, rue Faidherbe LILLE 12e Année (Tél. : 501.23) DONNEZ-leur vos CESSIONS

ENSEIGNEMENT

L'ÉCOLE AU FOYER VOUS OFFRE...

un magnifique guide de 140 p. N° 81 document unique (tous les emplois civils et d'Etat accessibles de 16 à 45 ans). Envoi gratuit : ECOLE AU FOYER, 18, av. des Anglais, LA VARENNE (S.)

LANGUES 50 fr. p. mois Allem., Angl., Esp. Ital Ecole Blanchart ou p cor Lille, 42, rue Gambetta

ÉCOLE DE PARIS

M. CESBIE, Directeur. Cours de coiffure H. et D Soins beauté. Pédicure 84, rue de Paris, LILLE

Face Égl. St-Maurice

22.368

DETTES

M. MASQUELIN André rue des Moulins, à Naubeurdin, informe la public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Léonie PRUVOST. 16.072

M. LEGAY René, houilleur à Bruay-en-Artois, rue d'Olignies, ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née LEGENDRE, née Wambre Bernadette Alfréda. 8.133 5.715

M. CHOYKET Henri, demeurant 3, rue Jeanne d'Arc, à Lille, informe le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son épouse, née Deprez Hermance. 30.694

M. Augustin COMIENS demeurant 288 bis, rue de Saint-Quentin, à Gaudry, informe le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Léonie PRUVOST. 16.072

Un mois de cure VIVIODE

VAUT UN MOIS A LA MER. — Le tube Viviode 6 fr. 10 ttes pharmacies avec son mode d'emploi 11 29

DEMANDES D'EMPLOIS

COIFFEUSE. Ouvrière expérimentée CHERCHE PLACE. Prendre adresse au Réveil à Valenciennes 3.224

OFFRES D'EMPLOIS

On demande pour les mois de Juillet et août Deux OPERATEURS de DINAMA. S'adresser : 3, rue de la Chambre des Comptes, à M. Hurtevent. 30 679

Secrétaire-Dactylo

au courant Assurances-Incendie demandée. Bons appointements, situation d'avenir. URGENT. Ecr. C.A.M.R au « Réveil ». 30.654

ON DEMANDE

pour CABARET-SALON du Casino de CAMBRAI

Deux SERVEUSES

de métier, jeunes et jolies parlant l'allemand. Bons Gages assurés, travail au pourcentage et pourboires supplémentaires.

Se présenter avec certificat de bonnes vie et mœurs. 5 710

Embanchons d'urgence pour l'Étranger

OUVRIERS spécialisés dans la métallurgie soudeurs autogènes et électr. tourneurs, mécaniciens, ajusteurs, électriciens, bauta et basse tension, monteur chauffage central eschant cintrer tubes, etc.

TERRASSIERS Salaires très élevés Prima de séparation. Voy